

Association des chemins des 2 lacs

Autorisation de vote par procuration

Si vous êtes membre avec droit de vote de l'Association et ne pouvez assister à une de ses rencontres, vous pouvez vous servir du présent formulaire pour désigner une personne qui vous représentera et votera en votre nom. Une seule procuration peut être accordée par propriété évaluée aux fins du calcul des frais d'entretien des chemins gérés par l'Association. Pour de plus amples renseignements, se reporter aux articles 710, 32 et 33 du règlement de l'Association.

À l'intention du Comité directeur de l'Association des chemins des 2 lacs:

Conformément au règlement de l'Association, je suis un membre avec droit de vote de l'Association pour ce qui est de la propriété (ou des propriétés) évaluée(s) aux fins du calcul des frais d'entretien des chemins gérés par l'Association. Cette propriété est située à l'adresse suivante :

Aux fins de vote aux réunions de l'Association, je demande expressément à la personne désignée cidessous de me représenter et de voter en mon nom :

La procuration s'applique pour l'un ou l'autre des cas suivants : *(prière de cocher une case, et indiquer au besoin les restrictions):*

Illimitée pour la durée et l'objet ; ou

Assujettie aux restrictions suivantes :

Durée : _____

Objet : _____

Je révoque toute autre procuration que j'ai pu accorder avant la date de la présente procuration.

Signé le : _____, 2017, à _____

(mois et jour)

(location)

Membre:

(Signature)

(En lettres moulées)

Témoin :

(Signature)

(En lettres moulées)